

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2012

## P.L.U.

Le Maire présente au Conseil les grandes orientations proposées par le Cabinet « Habitat et Développement » en matière de zonage autour du village. Le Conseil approuve ces orientations. Une réunion publique doit maintenant être organisée pour présenter le P.A.D.D.

## PERMIS DE CONSTRUIRE

Le Maire informe le Conseil qu'il n'a pas souhaité retirer un Permis de construire accordé, Avenue du Pont, ainsi que le demandait la Préfecture, estimant qu'il y avait un risque d'inondation.

Nous avons demandé à la DDTM de reconsidérer l'expertise du risque car, sans cela, une bonne partie des aménagements dans la zone est du village seraient remis en cause.

## CONTENTIEUX

Le Maire informe le Conseil que M. Raymond FABRE a saisi le Tribunal Administratif concernant l'exercice, par la commune, en 2006, de son droit de préemption sur la vente de la maison Bourelly, rue des vigneron.

Le Conseil désigne Me POITOUT pour assurer la défense de la commune.

## MANADE

La manade des Costières nous a informés du fait qu'elle ne désirait plus occuper à compter du 15 décembre 2011 les parcelles qui avaient été mises à sa disposition.

Par contre la manade du Gardon est prête à prendre la suite, aux mêmes conditions.

Le Conseil donne un avis favorable.

## CARRIÈRE

La Commune a été questionnée sur sa position relative à un éventuel projet de carrière sur les terrains dont elle est propriétaire au nord de l'autoroute.

Le Conseil n'émet pas d'opposition à la réalisation d'une étude de faisabilité mais rappelle que ces terrains étant sur des communes voisines (Estézargues et Rochefort), un éventuel projet ne peut prospérer qu'avec l'accord de la commune concernée.

## ACHAT DE TERRAINS

Le Conseil donne un avis favorable à l'achat de terrains pour diverses opérations (régularisations ou constitution d'une réserve foncière :

- à Mme Elisabeth ESPERANDIEU pour l'élargissement du Chemin de la Charrette
- à Mme Hélène MOUREAU pour la mise en place du Chemin du Mottet
- à la SAFER dans le cadre de la vente de la propriété BASTIDE.

## MARCHÉ DE NOËL

L'organisation du premier Marché de Noël a été une réussite, en terme d'animation et de fréquentation. Un comité d'organisation sera mis en place pour la prochaine édition.

## **ÉCOLE**

Le Maire informe le Conseil de la possible ouverture d'une 4<sup>ème</sup> classe à la prochaine rentrée scolaire.

## **FINANCES**

Le Conseil approuve la Décision Modificative pour augmenter de 527€ la ligne budgétaire 739 et diminuer d'autant la ligne 6541.

Ce transfert permettra de prendre en compte le dégrèvement de taxe foncière accordé aux jeunes agriculteurs qui n'avait pas été inscrit au budget.

## **ASSAINISSEMENT**

Le Conseil décide d'augmenter :

- de 0.48 à 0.50€/m<sup>3</sup> la surtaxe d'assainissement
- de 1300 à 1400€ la taxe de raccordement au réseau.

## **INTERCOMMUNALITÉ**

Le Maire informe le Conseil de l'adoption du SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) qui place définitivement Domazan dans la Communauté de Communes du Pont du Gard sans fusion de cette dernière avec l'Uzège et le Grand Lussan.

L'intégration pourrait intervenir le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Par ailleurs une réunion publique sera organisée avec le Cabinet Élan Développement et la Communauté de Communes pour informer la population des transferts de compétences qui interviendront.

## **PARKING RUE DE L'ALAMBIC**

Le Conseil donne un avis favorable au devis de l'entreprise ANGLADA pour la pose de couvertines sur le mur libéré par la démolition du hangar que la commune a acheté, rue de l'alambic, pour l'aménagement de l'emplacement de parkings.

## **ENTRETIEN DES PLANTATIONS**

Le Conseil municipal retient les devis proposés par l'entreprise DANEL d'Estézargues pour l'entretien annuel des plantations de la Route d'Estézargues et Route de Thézières.

Par contre, concernant les plantations du Chemin des Plaines, l'entretien sera assuré par le personnel communal.

## **PERCEPTION**

Le Conseil municipal décide d'autoriser le comptable public à engager, en tant que de besoin, des mesures d'exécution forcée à l'encontre de tout débiteur de la collectivité.

## **P.P.R.I.**

La DDTM nous a informés du lancement de l'étude du PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) du Gardon Aval qui va concerner la commune de Domazan.

## **RECENSEMENT**

Le Maire informe le Conseil que, suite au dernier recensement effectué sur la commune, nous comptons désormais 941 habitants.

## **BÂTIMENTS COMMUNAUX**

L.SENOT est chargé de réfléchir à l'éventuelle rénovation du bâtiment de l'ancienne Poste.